



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aéroports

Question au Gouvernement n° 2997

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Georges Tron, pour le groupe RPR, qui souhaite reprendre la question que devait poser M. Yves Deniaud.

M. Georges Tron. Monsieur le président, je suis sensible au fait que vous acceptiez de me donner la parole alors que M. Deniaud, qui souhaitait poser une question, est absent pour les raisons que vous savez.

Mme Odette Grzegorzulka. Son attitude est scandaleuse !

M. Georges Tron. Après Mme Aubert, je poserai une question, très courte, à M. Gayssot à propos de la troisième plate-forme aéroportuaire en Ile-de-France. Je souhaiterais qu'il nous éclaire de nouveau sur un point qui nous inquiète.

Nous avons lu dans la presse, il y a quelques jours, des déclarations selon lesquelles la possibilité de construire une troisième aérogare à Orly était envisagée, et ce bien que le rapport prévu dans le cadre de la DUSCAI - démarche d'utilité concertée pour un site aéroportuaire international - n'ait pas encore été rendu et que les commissions de l'environnement discutent toujours de la question du troisième aéroport.

Les chiffres, vous les connaissez comme nous, sont préoccupants : 27 millions de passagers actuellement à Orly avec un plafond de 255 000 mouvements, 55 millions sur Roissy. Il s'agirait de modifier le mode de calcul en ne retenant plus le nombre de passagers mais les mouvements. En fait, on limiterait le nombre de mouvements dans les aéroports, mais plus celui des passagers.

Nous sommes très nombreux en Ile-de-France à nous inquiéter d'un tel changement. Je profite donc de l'occasion qui m'est donnée pour vous demander de faire le point.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. A mon tour, monsieur le député, de profiter de l'occasion pour vous confirmer les limites que le Gouvernement a fixées, en ce qui concerne à la fois Roissy et Orly, pour prendre en compte les problèmes de nuisance. Nous ne voulons pas d'une hypertrophie des transports aériens en région parisienne. Les règles actuelles qui ont été fixées pour Orly sont confirmées, et les engagements seront tenus.

C'est d'ailleurs une des raisons qui motivent l'étude sur l'opportunité d'une troisième plate-forme puisque la perspective de développement du transport aérien en France, notamment en région parisienne à l'horizon de vingt ans, correspond à un doublement du trafic.

La mise en service de la troisième plate-forme ne suffira pas à couvrir tous les besoins. C'est pourquoi nous voulons dans le même temps développer à la fois le transport ferroviaire à grande vitesse et, surtout, j'y insiste, les aéroports de province, tels Saint-Exupéry et Notre-Dame-des-Landes, que j'ai cités tout à l'heure. Une étude d'ensemble est menée sur les dix plus grands aéroports pour voir ce qu'il est possible de faire. Ce que vous avez lu ne correspond pas à la position du Gouvernement.

Pour autant, si la construction d'un troisième aéroport était décidée, cela ne signifierait pas qu'il ne faudrait pas étudier les liaisons entre ces trois aéroports afin de réduire les délais pour se rendre de l'un à l'autre. Une telle démarche permettrait une meilleure synergie et une meilleure efficacité non seulement favorables à l'activité, mais également conformes à l'intérêt des riverains. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : [M. Georges Tron](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2997

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2001, page 6069

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 18 octobre 2001